

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

EXTERNALISATION DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MISE À L'EMPLOI DU PUBLIC DU
DISPOSITIF PLIE DE LA MLIFE DU GRAND AMIÉNOIS

Cahier des Charges

SOMMAIRE :

1 : CONTEXTE..... Page 1

2 : PROBLÉMATIQUE..... Page 2

3 : FINALITÉS

3.1 – Décomposition en lots..... Page 3

3.2 – Définition des lots..... Page 3

MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC

Lot 1 « Référent de Parcours » secteur Amiens Sud et Est – Amiens Nord..... Page 3

MISSIONS SPÉCIFIQUES SUR LA MISE À L'EMPLOI DES PUBLICS

Lot 2 « Référent Employabilité » Page 7

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Article L. 2123-1 et articles R.2123-1 à R.2123-7 (services sociaux) et R.2131-1 et suivants du Code de la Commande Publique (CCP)

EXTERNALISATION DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MISE A L'EMPLOI DU PUBLIC DU DISPOSITIF PLIE DE LA MLIFE DU GRAND AMIÉNOIS

Cahier des Charges

1 : CONTEXTE

La Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois (MLIFE) est une structure associative portant deux activités, celle de la Maison de l'Emploi et de la Formation et celle de la Mission Locale, qui visent à accompagner les entreprises, orienter et accompagner les jeunes, âgés de 16 à 25 ans, jusqu'à l'emploi, informer les salariés, proposer une offre de formation et contribuer au développement de l'emploi sur le territoire du Grand Amiénois ainsi que le dispositif « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi » (PLIE), favorisant l'accès à l'emploi durable des personnes, âgées de 26 ans et plus, exclues du marché du travail, en mettant en œuvre des parcours individualisés d'insertion professionnelle.

La MLIFE s'organise autour de quatre axes de son offre de service :

- ▶ Accueil Information et orientation
- ▶ Accompagnement du public
- ▶ Développement économique local et Gestion Territorialisée des Emplois et des Compétences
- ▶ Observatoire et stratégie territoriale

La MLIFE répond à l'appel à projet FSE+ 2026-2027 piloté par le Département de la Somme.

Le Comité de pilotage du dispositif PLIE, composé de France Travail, Amiens Métropole, DREETS, Conseil Départemental de la Somme, EPCI, MLIFE et la Région, validera sa programmation.

La MLIFE bénéficiera du soutien de l'Union Européenne au travers du Fonds Social Européen géré par le Conseil Départemental de la Somme, Organisme Intermédiaire unique de la Somme.

Le cofinancement européen se répartira sur certaines de ces missions.

2 : PROBLÉMATIQUE

La MLIFE confie une partie des missions que composent la mise en œuvre du dispositif PLIE. Elle est répartie en 2 lots présentées ci-après.

3 : FINALITÉS

Les stipulations du présent cahier des charges concernent :

- **1 Référent de Parcours, 0.5 ETP secteur Amiens Sud et Est et 0.5 ETP secteur Amiens Nord**
- **1 Référent Employabilité**

Lieu(x) d'exécution : Amiens Métropole

Pour chaque lot présenté :

- Le prestataire fournit une décomposition du prix forfaitaire annuel.
- Les réponses par groupement au présent cahier des charges sont acceptées.
- Il est rappelé que le titulaire du marché a l'obligation, à tout moment, d'attester de la présence du bénéficiaire grâce au renseignement du support papier ou du logiciel UP VieSion mis à disposition.

En application de la réglementation communautaire, le PLIE, bénéficiaire du FSE+ et par extension le(s) titulaire(s) du marché doit(vent) impérativement :

- Indiquer dans toutes les publications ou communications relatives à la présente prestation d'une part, informer les bénéficiaires de la prestation d'autre part, que la présente prestation est cofinancée avec le concours du Fonds Social Européen.
- Etre en mesure de justifier en cours et en fin de réalisation de la prestation auprès des contrôleurs régionaux, nationaux ou communautaires, de la MLIFE et du Département de la Somme de la réalité physique des services fournis et leur conformité avec l'ensemble des clauses contractuelles. Le titulaire est notamment tenu de communiquer tout document justifiant ces réalisations (bilans d'exécution, feuilles d'émargement, rdv agenda, saisie UP VieSion ...).
- Assurer la publicité de la contribution de l'Union Européenne auprès de l'ensemble des participants et partenaires.
- Conserver les pièces relatives au suivi et au contrôle de l'opération cofinancée, jusqu'à la fin de la réalisation de l'opération + 10 ans, y compris les reconductions, en particulier toutes les pièces justificatives non comptables.
- Etre en mesure de participer aux éventuels travaux d'évaluation.
- Respecter les données à caractère personnel selon l'annexe RGPD, en PJ.

3.1 – Décomposition en lots

Lot	Désignation	Territoire concerné	Lieu identifié	Nombre minimum de participants suivis
1	MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC Réfèrent de Parcours	Amiens Sud et Est	<i>Locaux à la charge du prestataire</i>	45
		Amiens Nord	<i>Locaux à la charge du prestataire</i>	45
2	MISSIONS SPÉCIFIQUES SUR LA MISE A L'EMPLOI DES PUBLICS Réfèrent Employabilité	Amiens CENTRE	Au sein du PLIE, au 10 rue Gresset (locaux mis à disposition par la MLIFE)	40

3.2 – Définition des lots

MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC

Le Dispositif PLIE s'engage à proposer des parcours individualisés et renforcés dans le cadre d'un suivi personnalisé permettant de déboucher sur une insertion professionnelle durable des participants. Cette organisation doit garantir la mise en place de parcours progressifs construits par étapes et s'inscrivant dans la durée.

Le PLIE s'appuie sur l'existant et met en place, le cas échéant, de nouvelles opérations complétant et renforçant l'offre de droit commun.

Le PLIE possède un ancrage territorial et plus particulièrement au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Lot 1 : Référent de Parcours soit 0.5 ETP secteur Amiens Sud et Est et 0.5 ETP secteur Amiens Nord

Conformément à l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique, la dévolution des marchés en lots est la règle, afin de favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics. Toutefois, l'article L. 2113-11 prévoit que le pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas allouer un marché dans certains cas précis.

Dans le cadre de la présente consultation, la MLIFE a décidé de ne pas procéder à l'allotissement du lot 1 pour les raisons suivantes :

1. Motifs d'organisation de l'exécution : Le suivi des bénéficiaires du PLIE doit être continu et homogène pour garantir la qualité des prestations. La division de ce lot en plusieurs sous-lots géographiques entraînerait une multiplication des prestataires, ce qui compliquerait la coordination des actions et risquerait de nuire à la cohérence et à l'efficacité des parcours d'insertion.

2. Motifs financiers : L'allotissement du lot 1 en plusieurs sous-lots (comme Amiens Sud/Est et Amiens Nord) conduirait à la création de demi-postes de référents de parcours. Ces demi-postes seraient économiquement non viables pour les opérateurs, ce qui rendrait ce lot moins attractif ou entraînerait des offres plus coûteuses, en contradiction avec les objectifs de bonne gestion des finances publiques.

3. Motifs techniques : Un allotissement pourrait rendre plus difficile la gestion technique du suivi des bénéficiaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation des outils partagés comme les logiciels de gestion de parcours. Cette fragmentation pourrait complexifier l'exécution du marché et nuire à la qualité de la prestation.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article L. 2113-11 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a fait le choix de ne pas allouer le lot 1 pour garantir une meilleure organisation, des coûts optimisés et une exécution techniquement adaptée aux objectifs de la mission

Le prestataire devra assurer une présence du PLIE sur le territoire suivant :

Territoire	Lieux identifiés	Nombre minimum de participants suivis
Amiens Sud et Est	<i>Locaux à la charge du prestataire</i>	45
Amiens Nord	<i>Locaux à la charge du prestataire</i>	45

► Objectifs qualitatifs / résultats attendus :

- Accueille les personnes orientées par les prescripteurs locaux
- Evalue la motivation des personnes et leur capacité d'engagement dans un parcours d'insertion, organise leur intégration dans le PLIE,
- Elabore les diagnostics socioprofessionnels des personnes, évalue leurs besoins et définit avec elles les étapes à mettre en œuvre,
- Evalue, avec les participants, les impacts, freins, avancées des parcours et procède aux éventuels réajustements,
- Approfondit les diagnostics préalables et traite les éventuels freins et difficultés,
- Construit des parcours cohérents et concertés d'accès ou de retour à l'emploi,
- Met en œuvre ces parcours en mobilisant les outils existants (actions PLIE, droit commun, outils et compétences de la structure, support...),

- Valide la capacité des participants à intégrer un poste de travail dans le cadre du marché classique de l'emploi,
- Met en relation avec les entreprises via l'ensemble des outils à sa disposition, s'appuie sur le chargé de relation entreprise, et le chargé de mission des clauses d'insertion d'Amiens Métropole
- Opère un accompagnement renforcé des participants jusqu'à 6 mois suivant l'embauche ou jusqu'à la sortie de formation qualifiante validée,
- Initie des réunions collectives à thèmes pour les participants,
- Participe à certaines instances opérationnelles du PLIE et rend compte à ce dernier de l'ensemble des interventions auprès des publics accompagnés. A ce titre, il est placé sous la responsabilité fonctionnelle du Responsable du PLIE,
- Assure la transmission auprès du PLIE de l'ensemble des informations collectées dans le cadre de l'avancée des parcours, dans les délais et suivant les procédures déterminées par le coordinateur des parcours,
- Gère administrativement leurs interventions (tenue de tableaux de bord, alimentation d'une base de données, comptes rendus et bilans...),
- Participe aux actions portées par la MLIFE et/ou les partenaires.

Il contribue aux obligations liées aux cibles de performance déterminées par le Programme Opérationnel National FSE+.

► Plus-value recherchée :

- Prise en charge de publics éligibles au dispositif et ne faisant pas l'objet d'un accompagnement similaire, par ailleurs,
- Renforcement, individualisation et consolidation des parcours d'insertion.

► Modalités / mise en œuvre :

Le prestataire retenu devra proposer 1 ETP (Equivalent Temps Plein) de Conseiller en Insertion Professionnelle avec 3 ans d'expérience minimum dans l'accompagnement vers l'emploi de publics en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Toute modification intervenant en cours d'année à l'initiative du prestataire devra être notifiée par écrit au plus tard 3 semaines avant l'échéance et sera validée par le Responsable du PLIE (horaires de travail, changement de référent...). Concernant le changement de référent, le Responsable du PLIE se réserve le droit d'auditionner et/ou réfuter la candidature, charge au prestataire de proposer un autre candidat.

Ce référent à temps plein devra accompagner un portefeuille de 45 participants secteur Amiens Sud et Est et 45 participants secteur Amiens Nord à l'année au minimum.

Le prestataire retenu devra mettre à disposition un bureau individuel fermé, offrant un espace de confidentialité et proposant tous les outils nécessaires à l'élaboration d'un parcours d'insertion (PC ayant la capacité d'utiliser les logiciels de suivi d'accompagnement, imprimante, téléphone, documentation actualisée, internet, fournitures de bureau, ...).

Le référent sera doté d'un logiciel de suivi de parcours fourni par le PLIE « UP Viesion » et devra le compléter avec méthode et précision, de manière à permettre à l'équipe du PLIE de suivre l'évolution des parcours des participants et de contribuer efficacement à la remontée des données statistiques. Au sein de sa structure, le référent devra opérer un classement fiable des dossiers des participants en cours et archivés afin de répondre à tout contrôle du Responsable du PLIE ou contrôle FSE.

La structure retenue devra mettre en partage un planning numérique pour faciliter la prise de rendez-vous et consulter l'activité du référent afin d'optimiser l'organisation du service PLIE.

Le référent devra participer à toute action de professionnalisation proposée dans le cadre de l'accompagnement des publics du PLIE.

Le public accueilli étant particulièrement en difficulté (sociale, professionnelle, culturelle ...), le référent devra, par son professionnalisme, se montrer exemplaire dans l'accompagnement des participants, tant dans sa méthode de travail que dans le comportement à adopter.

► Evaluation de la prestation :

La fréquence de l'évaluation sur l'année est régulière au travers des CES (Commissions Entrées Sorties). Le logiciel Up Viesion propose des requêtes et des informations qui peuvent servir de soutien. Des visites sur place pourraient avoir lieu afin de vérifier le respect des conditions d'accueil du public.

Les indicateurs de paiement retenus pour apprécier l'efficacité de l'action d'accompagnement renforcé sont :

- Accompagnement en file active sur l'année d'au minimum 45 participants secteur Amiens Sud et Est et 45 participants secteur Amiens Nord résidant sur le territoire d'Amiens Métropole, de la date de notification au 31 décembre 2026.
- Justificatifs à fournir : émargement des participants et autres preuves du suivi (courrier, échanges de mails, extractions issues d'UP Viesion)

Réfaction : Un écrêtement pourra être opéré au prorata des réalisations constatées par le Contrôle Service Fait, après phase contradictoire, en cas de sous réalisation des objectifs quantitatifs.

► Prix annuel estimé maximum : 44 000 euros TTC

Participation du FSE+ sur ces missions.

Les critères d'attribution du lot sont précisés dans le règlement de la consultation.

Externalisation des missions d'accompagnement et de mise à l'emploi du public du dispositif PLIE de la MLIFE – Page 6

MISSIONS SPÉCIFIQUES SUR LA MISE À L'EMPLOI DES PUBLICS

Lot 2 « Référent Employabilité »

Le PLIE s'engage à proposer des parcours individualisés et renforcés dans le cadre d'un suivi personnalisé permettant de déboucher sur une insertion professionnelle durable des participants. Cette organisation doit garantir la mise en place de parcours progressifs construits par étapes et s'inscrivant dans la durée.

Le PLIE s'appuie sur l'existant et met en place, le cas échéant, de nouvelles opérations complétant et renforçant l'offre de droit commun. Or un nombre croissant de participants rencontre des difficultés à se positionner en tant qu'acteur de la relation à l'autre notamment dans un contexte d'activité professionnelle.

En ce sens, il apparaît nécessaire de proposer un accompagnement spécifique et complémentaire au travail des référents de parcours à travers des missions spécifiques dédiées à la mise à l'emploi des publics. De plus, il est important de placer les participants en emploi durable et de développer le lien avec les entreprises. Le prestataire devra donc proposer une mission liée au développement de l'employabilité des publics comportant un ancrage sur le développement personnel.

Territoire	Lieu identifié	Nombre minimum de participants suivis
AMIENS	Au sein du PLIE, au 10 rue Gresset	40

► Objectifs qualitatifs / résultats attendus :

- Mettre en œuvre les conditions d'un développement personnel et d'une amélioration de l'estime personnel des participants en fixant des objectifs opérationnels et en prenant le temps nécessaire pour que la personne puisse reprendre le chemin d'une insertion professionnelle de manière autonome,
- Réaliser des bilans de personnalité centrés sur les raisons des échecs professionnels,
- Permettre aux participants de reconnaître leurs atouts personnels et professionnels,
- Développer les capacités et aptitudes des participants afin de leur permettre de se positionner en tant qu'acteur de leur insertion, notamment pour les publics « prêts à l'emploi » positionnés sur le portefeuille du chargé de relation entreprise (bilan individuel à fournir).

► Plus-value recherchée :

Grâce à un accompagnement individuel, le bénéficiaire PLIE pourra formuler et donner un sens aux difficultés qu'il rencontre, qu'elles soient liées soit à la privation d'emploi, soit à des causes intrinsèques qu'il sera nécessaire de détecter.

L'identification des freins permettra de mieux aborder la démarche d'orientation ou d'insertion professionnelle afin de lui permettre d'établir un retour à l'emploi par le développement de l'affirmation et de l'image de soi renvoyée aux autres.

Il s'agit d'une opération conjointe à l'accompagnement socioprofessionnel déjà instauré par les référents de parcours.

► Modalités / mise en œuvre :

La MLIFE mettra à disposition un box et/ou une salle et proposera les outils nécessaires à l'élaboration d'un parcours d'insertion. Les fournitures de bureau seront à la charge du prestataire.

Un entretien individuel sera proposé à chaque participant volontaire, toutefois, le suivi ne pourra intervenir qu'après son intégration au sein du dispositif, actée par le comité d'agrément et de suivi des parcours. Au regard du parcours d'insertion et du plan d'action mis en œuvre par le référent de parcours, plusieurs entretiens individuels seront programmés, en accord avec le participant.

Une démarche identique sera à mettre en place avec le chargé de relation entreprise.

Un bilan individuel sous forme de « fiche de synthèse » sera rendu à l'issue de l'ensemble des entretiens par bénéficiaire.

► Indicateurs d'évaluation :

- Durée des entretiens : Etat des présences et des absences,
- La méthode et les outils proposés,
- Moyens humains, compétences et références en la matière,
- Implantation locale,
- Délais d'attente pour les rendez-vous,
- Lien avec les partenaires prescripteurs : capacité à agir en complément de l'accompagnement professionnel, connaissance des acteurs locaux dans le domaine de l'insertion professionnelle et du monde économique.

► Les indicateurs de paiement :

Ils sont retenus pour apprécier l'efficacité de l'action d'accompagnement renforcé :

- Accompagnement en file active sur l'année d'au minimum 40 participants résidant sur le territoire d'Amiens Métropole, de la date de notification au 31 décembre 2026

- Justificatifs à fournir : émargement des participants et autres preuves du suivi (courrier, échanges de mails, extractions issues d'UP Viesion).
- **Temps de « face à face »** : 180 heures de face à face avec les participants
- **Temps de préparation et de coordination** : 84 heures (sans justificatifs) comprenant la préparation et bilans des entretiens, tenus d'agenda, téléphone, etc. et le temps de régulation avec les référents de parcours et l'équipe d'animation

Réfaction : Un écrêtement pourra être opéré au prorata des réalisations constatées par le Contrôle Service Fait, après phase contradictoire, en cas de sous réalisation des objectifs quantitatifs.

Les temps de préparation et de coordination sont strictement réservés aux travaux sur les participants accompagnés dans le cadre de ce lot. Tout temps (réunion ou rendez-vous) sans lien précis avec les participants dudit lot ne sera pas pris en compte.

► Prix annuel estimé maximum : 17 000 euros TTC

Les critères d'attribution du lot sont précisés dans le règlement de la consultation.